

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures et trente minutes le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt-sept novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Mme Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROCCQ, M. DELOT, Mme DARETS, M. COURADET, M. BALASQUE, Mme LABOURDETTE, Mme LABAT, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET.

REPRÉSENTÉS : M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. COURADET), M. COM-NOUGUÉ (pouvoir à M. DELOT), M. COVEZ (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), M. CHOQUET (pouvoir à Mme DARETS), Mme MARRACQ (pouvoir à Mme LABAT).

EXCUSÉS : Mme DARRIGRAND, Mme GUITARD, M. LE MERCIER.

ABSENT : M. CLAVARET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme TOUZET.

Délibération n°54-12-25 : Finances – Décision modificative n°2 – Budget principal

Madame la Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires sur l'opération n°249 - Restauration du groupe scolaire. En effet, au vu des sommes payées à ce jour et des dépenses engagées, l'opération d'investissement va dépasser les inscriptions budgétaires actuelles (35 000 € BP).

Elle présente la décision modificative suivante :

DM				
SECTION FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES	
art.673 titres annulés sur exercice antérieur		-44 307.78 €		
chap 023 virement à section invest		44 307.78 €		
total		0 €	0 €	
SECTION INVESTISSEMENT		DEPENSES	RECETTES	
chap 021 virement de la section fonct			44 307.78 €	
Art. 203 (frais étude) op. 249 restauration groupe scolaire		44 307.78 €		
total		44 307.78 €	44 307.78 €	

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Oui l'exposé de Madame la Maire,

- Décide de voter la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,
Virginie TOUZET




La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet

